

Notes afférentes aux états financiers consolidés

17. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite et autres régimes

La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation, des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes complémentaires sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. Certaines obligations de la société à l'égard de ces régimes de retraite complémentaires sont garanties par une lettre de garantie émise par une importante banque à charte canadienne. Les régimes de retraite à prestations déterminées de la société sont essentiellement non contributifs et versent généralement des prestations fondées sur les gains moyens de carrière.

Au cours de 2007, Loblaw a approuvé et annoncé la restructuration des activités de mise en marché et d'exploitation en magasin afin de rationaliser ces fonctions, et ce, conformément au Projet Simplifier, entraînant des coûts contractuels et les coûts spéciaux de cessation d'emploi comptabilisés dans les charges de restructuration et autres charges (se reporter à la note 4). De plus, au Canada, la société a mis en place un régime de retraite national à cotisations déterminées à l'intention des salariés en 2006. Le choix a été offert à tous les salariés admissibles de participer à ce régime et de convertir leurs prestations de retraite déjà constituées ou de continuer à participer à leurs régimes de retraite à prestations déterminées existants. Les nouveaux salariés ne peuvent participer qu'au régime de retraite national à cotisations déterminées.

La société propose également des régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi ainsi qu'un régime d'assurance-invalidité de longue durée couvrant certains de ses salariés. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont généralement des régimes sans capitalisation qui sont essentiellement non contributifs et qui prévoient des prestations pour soins de santé, d'assurance-vie et d'assurance-soins dentaires. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite sont offerts aux salariés admissibles selon leur âge au moment de leur départ à la retraite tandis que le régime d'avantages postérieurs à l'emploi est offert aux salariés admissibles en congé d'invalidité de longue durée. Dans le cas de la majorité des régimes d'avantages complémentaires de retraite prévoyant des prestations pour soins de santé proposés aux récents et aux futurs retraités, le total des prestations payables par la société est assujéti à un plafond.

La société cotise également à divers régimes de retraite interentreprises qui offrent des prestations de retraite.

Les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes ont été déterminées aux fins comptables en prenant le 30 septembre comme date de mesure.

Capitalisation des régimes de retraite et des autres régimes

Les plus récentes évaluations actuarielles des régimes de retraite canadiens à prestations déterminées effectuées aux fins de la capitalisation (« évaluations de la capitalisation ») ont été établies au 31 décembre 2006 ou au 31 décembre 2007. La société est tenue de présenter des évaluations de la capitalisation au moins une fois tous les trois ans; les prochaines évaluations de la capitalisation pour deux des régimes seront préparées au 31 décembre 2008 et pour les autres, au plus tard aux 31 décembre 2009 et 2010. Les plus récentes évaluations de la capitalisation des régimes de retraite américains à prestations déterminées ont été établies au 1^{er} janvier 2008. La société est tenue de présenter les évaluations de la capitalisation américaines chaque année; les prochaines évaluations de capitalisation seront donc effectuées au 1^{er} janvier 2009.

Le total des paiements en espèces versés par la société en 2008, constitués des cotisations versées aux régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation, aux régimes de retraite à cotisations déterminées, aux régimes de retraite interentreprises, au régime d'assurance-invalidité de longue durée ainsi que des prestations versées directement aux bénéficiaires des régimes de retraite à prestations déterminées complémentaires et autres régimes sans capitalisation, s'élève à 232 \$ (203 \$ en 2007).

En 2009, la société prévoit verser des cotisations d'environ 118 \$ aux régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation. Ce montant estimatif pourrait varier lorsque les évaluations actuarielles seront achevées de même qu'en fonction du rendement du marché et des exigences réglementaires. La société prévoit également verser, en 2009, des cotisations aux régimes de retraite à cotisations déterminées, aux régimes de retraite interentreprises ainsi que des prestations versées aux bénéficiaires des régimes de retraite à prestations déterminées complémentaires et des autres régimes sans capitalisation.

Situation des régimes de retraite et des autres régimes

Les informations relatives aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux autres régimes de la société, pris collectivement, se présentent comme suit :

	2008			2007		
	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Total	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Total
Actifs des régimes						
Juste valeur au début de l'exercice	1 456 \$	36 \$	1 492 \$	1 342 \$	48 \$	1 390 \$
(Perte réelle) rendement réel des actifs des régimes	(183)	2	(181)	119	1	120
Cotisations de l'employeur	152	11	163	88	11	99
Cotisations des salariés	3	1	4	4	2	6
Prestations versées	(105)	(27)	(132)	(83)	(26)	(109)
Transferts au régime national de retraite à cotisations déterminées	(25)		(25)			
Autres, y compris l'incidence de la conversion des devises	13	(2)	11	(14)		(14)
Juste valeur à la fin de l'exercice	1 311 \$	21 \$	1 332 \$	1 456 \$	36 \$	1 492 \$
Obligations au titre des prestations constituées						
Solde au début de l'exercice	1 563 \$	341 \$	1 904 \$	1 608 \$	327 \$	1 935 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	51	37	88	58	45	103
Intérêts débiteurs	87	19	106	82	17	99
Prestations versées	(105)	(27)	(132)	(83)	(26)	(109)
Gain actuariel	(101)	(29)	(130)	(89)	(18)	(107)
Coûts contractuels de cessation d'emploi ²⁾				7		7
Coûts spéciaux de cessation d'emploi ²⁾				6		6
Gain sur compression ³⁾				(11)	(2)	(13)
Transferts au régime national de retraite à cotisations déterminées	(25)		(25)			
Autres, y compris l'incidence de la conversion des devises	13	2	15	(15)	(2)	(17)
Solde à la fin de l'exercice	1 483 \$	343 \$	1 826 \$	1 563 \$	341 \$	1 904 \$
Insuffisance des actifs des régimes par rapport aux obligations au titre des régimes	(172) \$	(322) \$	(494) \$	(107) \$	(305) \$	(412) \$
Fraction non amortie des coûts des services passés	2	(1)	1	4	1	5
Perte actuarielle nette non amortie	430	105	535	246	144	390
Actif (passif) net au titre des prestations constituées	260 \$	(218) \$	42 \$	143 \$	(160) \$	(17) \$
Comptabilisés dans les bilans consolidés comme suit :						
Autres actifs (note 16)	324 \$		324 \$	208 \$	12 \$	220 \$
Autres passifs (note 20)	(64)	(218) \$	(282)	(65)	(172)	(237)
Actif (passif) net au titre des prestations constituées	260 \$	(218) \$	42 \$	143 \$	(160) \$	(17) \$

- 1) Les autres régimes de retraite comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite, le régime d'avantages postérieurs à l'emploi et le régime d'assurance-invalidité de longue durée.
- 2) Les coûts contractuels et les coûts spéciaux de cessation d'emploi, résultant du Projet Simplifier 2007 de Loblaw, et comprenant la restructuration et la rationalisation des fonctions de mise en marché et des activités en magasin de la société, ont été comptabilisés dans les charges de restructuration et autres charges en 2007 (se reporter à la note 4).
- 3) Certains régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes touchés sur lesquels le Projet Simplifier 2007 de Loblaw – projet de restructuration et de rationalisation des fonctions de mise en marché et des activités en magasin de la société – a eu une incidence, ont été mesurés à nouveau le 31 mars 2007, et les coûts postérieurs au 1^{er} avril 2007 ont été établis selon un taux d'actualisation de 5,0 %, ce qui a donné lieu à une incidence négligeable sur le bénéfice net en 2007 et à des gains sur compression, lesquels ont été contrebalancés par des pertes actuarielles nettes non amorties relatives à ces régimes.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Situation de capitalisation – déficit des régimes

Les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice comprennent les montants suivants à l'égard des régimes dont les obligations au titre des prestations constituées sont supérieures aux actifs des régimes :

	2008		2007	
	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾
Juste valeur des actifs des régimes	1 234 \$	21 \$	426 \$	36 \$
Obligations au titre des prestations constituées	(1 407)	(343)	(575)	(341)
Insuffisance des actifs des régimes par rapport aux obligations au titre des régimes	(173) \$	(322) \$	(149) \$	(305) \$

1) Les autres régimes comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite, le régime d'avantages postérieurs à l'emploi et le régime d'assurance-invalidité de longue durée.

Répartition des actifs

Au 30 septembre, les actifs des régimes détenus en fiducie étaient constitués des catégories d'actifs suivantes :

Pourcentage des actifs des régimes	2008		2007	
	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾
Catégorie d'actifs				
Titres de capitaux propres	62 %		63 %	
Titres de créance	37 %	99 %	36 %	91 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 %	1 %	1 %	9 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

1) Les autres régimes comprennent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et le régime d'assurance-invalidité de longue durée.

Les actifs des régimes de retraite comprennent des titres émis par GWL et par Loblaw, d'une juste valeur de néant et de 2 \$, respectivement (6 \$ et 1 \$ en 2007, respectivement), au 30 septembre 2008. Les actifs des autres régimes ne comprennent aucun titre émis par GWL ou Loblaw.

Coût des régimes de retraite et des autres régimes

Le coût net total des régimes de retraite et des régimes de retraite interentreprises de la société se résume comme suit :

	2008		2007	
	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾
Coût des services rendus au cours de l'exercice, déduction faite des cotisations des salariés	48 \$	36 \$	54 \$	43 \$
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des régimes	87	19	82	17
Perte réelle (rendement réel) des actifs des régimes	183	(2)	(119)	(1)
Gain actuariel	(101)	(29)	(89)	(18)
Coûts contractuels de cessation d'emploi ²⁾			7	
Coûts spéciaux de cessation d'emploi ²⁾			6	
Perte sur compression ²⁾			2	
(Revenu) coût des régimes à prestations déterminées, avant les ajustements pour tenir compte de la nature à long terme des coûts des prestations futures	217	24	(57)	41
(Insuffisance) excédent du rendement réel sur le rendement prévu des actifs des régimes	(291)	1	15	(1)
Excédent de la perte actuarielle nette non amortie sur le gain actuariel réel découlant des obligations au titre des prestations constituées	110	43	104	30
Excédent de la fraction non amortie des coûts des services passés sur le coût réel des services passés	1		1	
Coût net des régimes à prestations déterminées	37	68	63	70
Coût des régimes à cotisations déterminées	15		13	
Coût des régimes de retraite interentreprises	54		55	
Coût net des régimes de retraite	106 \$	68 \$	131 \$	70 \$
Comptabilisés dans les états consolidés des résultats comme suit :				
Coût des régimes de retraite et des autres régimes	106 \$	68 \$	116 \$	70 \$
Charges de restructuration et autres charges ²⁾			15	
Coût net des régimes de retraite	106 \$	68 \$	131 \$	70 \$

- 1) Les autres régimes comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite, le régime d'avantages postérieurs à l'emploi et le régime d'assurance-invalidité de longue durée.
- 2) Les coûts contractuels et les coûts spéciaux de cessation d'emploi, résultant du Projet Simplifier 2007 de Loblaw, et comprenant la restructuration et la rationalisation des fonctions de mise en marché et des activités en magasin de la société, ont été comptabilisés dans les charges de restructuration et autres charges en 2007 (se reporter à la note 4).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Hypothèses relatives aux régimes

La moyenne pondérée des principales hypothèses actuarielles annuelles utilisées pour calculer les obligations de la société au titre des prestations constituées à la date de mesure du 30 septembre et le coût net des régimes à prestations déterminées était la suivante :

	2008		2007	
	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾
Obligations au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	6,0 %	5,9 %	5,5 %	5,4 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %		3,5 %	
Coût net des régimes à prestations déterminées				
Taux d'actualisation ²⁾	5,5 %	5,4 %	5,1 %	5,1 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	7,5 %	5,0 %	7,8 %	5,0 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %		3,5 %	

1) Les autres régimes de retraite comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite, le régime d'avantages postérieurs à l'emploi et le régime d'assurance-invalidité de longue durée.

2) Certains régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes touchés sur lesquels le Projet Simplifier 2007 de Loblaw – projet de restructuration et de rationalisation des fonctions de mise en marché et des activités en magasin de la société – a eu une incidence, ont été mesurés à nouveau le 31 mars 2007, et les coûts postérieurs au 1^{er} avril 2007 ont été établis selon un taux d'actualisation de 5,0 %, ce qui a donné lieu à une incidence négligeable sur le bénéfice net en 2007 et à des gains sur compression, lesquels ont été contrebalancés par des pertes actuarielles nettes non amorties relatives à ces régimes.

Le taux de croissance du coût des soins de santé, principalement les coûts des médicaments et les autres coûts de services médicaux liés à d'autres régimes d'avantages sociaux, est évalué à 10,0 % (10,0 % en 2007) et il est présumé qu'il diminuera graduellement pour s'établir à 5,0 % d'ici 2015 (5,0 % d'ici 2015 en 2007) et demeurer à ce niveau par la suite.

Sensibilité des hypothèses clés

Le tableau qui suit indique les hypothèses clés pour 2008 et la sensibilité d'une variation de 1 % de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre des prestations constituées et sur le coût des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes. Le tableau tient compte de l'incidence sur les coûts des services rendus au cours de l'exercice et sur les intérêts débiteurs du taux d'actualisation et du taux de croissance prévu des coûts des soins de santé.

L'analyse de sensibilité figurant dans le tableau est hypothétique et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chaque hypothèse clé ont été calculées séparément, sans tenir compte des variations des autres hypothèses clés. Les résultats réels pourraient entraîner des variations simultanées de plusieurs hypothèses clés. Toute variation d'un facteur pourrait entraîner des variations d'autres facteurs, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	Régimes de retraite		Autres régimes ¹⁾	
	Obligations au titre des prestations constituées	Coût des régimes ²⁾	Obligations au titre des prestations constituées	Coût des régimes ²⁾
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes		7,5 %		5,0 %
Incidence : augmentation de 1 %	s.o.	(14) \$	s.o.	s.o.
diminution de 1 %	s.o.	14 \$	s.o.	s.o.
Taux d'actualisation	6,0 %	5,5 %	5,9 %	5,4 %
Incidence : augmentation de 1 %	(193) \$	(8) \$	(38) \$	(3) \$
diminution de 1 %	223 \$	8 \$	44 \$	3 \$
Taux de croissance prévu des coûts des soins de santé ³⁾			9,5 %	10,0 %
Incidence : augmentation de 1 %	s.o.	s.o.	32 \$	5 \$
diminution de 1 %	s.o.	s.o.	(29) \$	(4) \$

s.o. – sans objet

- 1) Les autres régimes comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite, le régime d'avantages postérieurs à l'emploi et le régime d'assurance-invalidité de longue durée.
- 2) La sensibilité du taux d'actualisation et du taux de croissance prévu des coûts des soins de santé ne s'applique qu'aux coûts des services rendus au cours de l'exercice et aux intérêts débiteurs.
- 3) Diminution graduelle jusqu'à 5,0 % d'ici 2015 (5,0 % d'ici 2015 en 2007) en ce qui a trait aux obligations au titre des prestations constituées et du coût des régimes, qui s'établiront à ce niveau par la suite.